

TARIFS DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Les frais pour une immatriculation ou une modification au registre du commerce et des sociétés sont à **régler uniquement par chèque à l'ordre du greffe du tribunal de commerce**

Ces frais s'ajoutent aux droits à acquitter pour une immatriculation ou une modification au Répertoire des Métiers à régler par chèque, virement ou carte bleue à la chambre de métiers et de l'artisanat . [Consulter nos tarifs en page 2](#)

Création d'une micro-entreprise

Pour le cas où l'entreprise exerce une activité commerciale en plus de l'activité artisanale (immatriculation au registre du commerce)

- Création : gratuit (sauf si vous êtes marié sous un régime de communauté)
Si vous êtes marié sous un régime de communauté : 8,03 €
- Si achat de fonds de commerce, apport, prise en location gérance ou gérance mandat : 2,69 €
Ajoutez si vous êtes marié sous un régime de communauté : 8,03 €

Création d'une entreprise individuelle (non micro)

Pour le cas où l'entreprise exerce une activité commerciale en plus de l'activité artisanale (immatriculation au registre du commerce)

- Création : 24,08 €
Ajoutez si vous êtes marié sous un régime de communauté : 8,03 €
- Si achat de fonds de commerce, apport, prise en location gérance ou gérance mandat : 50,84 €
Ajoutez si vous êtes marié sous un régime de communauté : 8,03 €

Modifications ou radiation d'une micro-entreprise ou d'une entreprise individuelle

Pour le cas où l'entreprise est immatriculée au registre du commerce

Les modifications pour une micro-entreprise sont gratuites

- **Changement d'adresse d'une entreprise individuelle**

A l'intérieur du même département :

- 93,70 €
- Si achat de fonds de commerce, location gérance ou gérance-mandat : 51,39 €

Dans les 2 cas, si l'entreprise est immatriculée dans d'autres greffes, ajouter autant de mises à jour (24,08 €) et de frais postaux de notification (8,03 €) que de greffes concernés

En cas de changement de département, s'il s'agit du premier établissement immatriculé dans le département d'arrivée et s'il ne reste plus aucun établissement dans le département de départ

- 126,18 €
- Si achat de fonds de commerce, location gérance ou gérance-mandat : 128,87 €

Dans les 2 cas, si l'entreprise est immatriculée dans d'autres greffes, ajouter autant de mises à jour (24,08 €) et de frais postaux de notification (8,03 €) que de greffes concernés

Pour les autres cas, consultez votre CFE

- Ajout, modification, suppression de nom commercial d'une entreprise individuelle (non micro)

- Modification du nom commercial : 93,70 €
- Modification de l'enseigne : 48,70 €

- Modification d'activité au Registre du commerce d'une entreprise individuelle (non micro)

- **Adjonction ou suppression partielle d'activité : 93,70 €**
- **Si adjonction d'activité suite à un achat de fonds de commerce : 51,39 €**
- **Si adjonction d'activité suite à la prise en location gérance d'un fonds de commerce : 96,39 €**

- Radiation d'une micro-entreprise ou d'une entreprise individuelle

- Gratuit

Création d'une société (SARL ou SARL unipersonnelle ou SAS ou SASU)

- Création : 37,45 €
- Si achat de fonds de commerce, apport, prise en location gérance ou gérance mandat: 69,56 €
- Dépôt de la déclaration relative aux bénéficiaires effectifs de la société : 21,41 €
Faire un 2ème chèque pour le tribunal

Modifications d'une société

- Changement d'adresse d'une société

1. Dans le même département

- 192.01 € (76.01 € en cas de SASU ou EURL, si l'associé unique est une personne physique assurant personnellement la gestion de la société)
- Si Achat/Location-gérance : 212.08 €

2. Changement de département

- 226.49 € (83.49 € en cas de SASU ou EURL, si l'associé unique est une personne physique assurant personnellement la gestion de la société)
- Avec maintien d'activité à l'ancien siège : 259.95 €
- Si Achat/Location-gérance : 229.73 €

- Changement de dirigeant d'une société

- 192.01 € (76.01 € en cas de SASU ou EURL, si l'associé unique est une personne physique assurant personnellement la gestion de la société)
- Si dépôt modificatif du document relatif aux bénéficiaires effectifs : 44.84 €

- Ajout ou suppression d'activité d'une société

- Modification de l'activité sans modification de l'objet social : 178.08 € (62.08 € en cas de SASU ou EURL, si l'associé unique est une personne physique)
- Modification de l'activité et de l'objet social : 192.01 € (76.01 € en cas de SASU ou EURL, si l'associé unique est une personne physique)

Radiation de société

- **Dissolution de la société** : 192,01 € (76.01 € en cas de SASU ou EURL, si l'associé unique est une personne physique assurant personnellement la gestion de la société)
Si la société a des immatriculations dans plusieurs greffes, ajouter autant de mises à jour (33,46 €) et de frais postaux de notification (10,72 €) que de greffes concernés
- **Radiation de la société** : 13,93 € (la formalité est gratuite si la radiation intervient suite à la transmission universelle du patrimoine à l'associé unique)

[Pour plus d'information sur les tarifs du Greffe du Tribunal de Commerce](#)